

LEKHA DODI

Parachat "Ki Tavo"

N° 572

« UN CŒUR POUR COMPRENDRE »

Par Rav Moché Mergui chalita – Roch Hayéchiva

Chapitre 29 verset 23 : « Moché convoque les Béné Israël et leur dit : « Vous avez vu tout ce que Hachem a fait à vos yeux dans le pays d'Egypte à Pharaon, à tous ses serviteurs... ; les grandes épreuves que tes yeux ont vues etc. mais jusqu'à ce jour Hachem ne vous a pas donné un cœur pour comprendre, des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ».

Moché reproche aux Béné Israël en leur disant : Vous « vous avez vu » (au pluriel), tes yeux ont vu (au singulier), vous étiez témoins des bienfaits divins ! Moché déplore le manque de supplications à Hachem, vous n'avez pas prié pour que Hachem vous accorde un **cœur pour comprendre**, des yeux pour voir et des oreilles pour entendre jusqu'à ce jour. Qu'est ce qui s'est produit ce fameux jour ?

Il faut solliciter l'intervention divine, prier très fort, comme il est dit dans Béréchit 2 verset 5 : « Or tous les arbres des champs n'étaient pas encore sur la terre et toute herbe n'avait pas encore poussé car Hachem n'avait pas envoyé la pluie sur la terre et il n'y avait pas d'homme pour la cultiver ». Rachi s'interroge, pourquoi Hachem n'avait-il pas fait pleuvoir ? Il répond : Pour que l'homme apprécie le bienfait de la pluie. En effet lorsque l'homme est arrivé sur la terre il a compris que le monde avait besoin d'eau, il a prié de tout cœur et Hachem lui a accordé cette faveur.

De même que pour le bien matériel, l'absence de la pluie (la parnassa) l'homme ressent le besoin et il supplie que Hachem lui accorde la réussite, ainsi pour le bien spirituel, l'homme doit prier d'avoir un cœur pour comprendre afin de s'attacher à Hachem.

C'est aujourd'hui ! Après 40 ans, que les Béné Israël réagissent avec passion et sollicitent Hachem : ON VEUT UN CŒUR POUR COMPRENDRE, nous voulons réellement la Torah et on veut se rattacher à TOI. Ce jour-là était le jour où Moché Rabbénou avait donné la Torah aux enfants de Lévy comme il est dit, Dévarim, 31 verset 9 : « Il l'a donné aux prêtres, aux Léviim. Tous les Béné Israël ont réagi et sont venus devant Moché réclamer en disant : « Moché Rabénou, nous aussi nous étions au Sinäï, nous avons accepté la Torah, Hachem nous l'a donné à nous aussi ! » Moché Rabénou se réjouit de cette demande et leur répond : « En ce jour vous êtes devenus le peuple de Hachem ». En ce jour ! Je constate que vous vous êtes attachés à Hachem et que vous avez le désir de sa présence !

Tout homme peut voir avec ses yeux des prodiges, des miracles, il a des yeux pour voir mais il n'intègre pas ce qu'il voit. Il manque le cœur pour comprendre ! Pour avoir le cœur pour comprendre nous devons implorer Hachem de nous accorder son aide. Comme il est dit dans la Téfila de Roch Hachana : « Que chaque créature comprenne que c'est TOI qui l'a créée et que tout ceux qui respirent proclament : Hachem le D... d'Israël est ROI et son empire s'étend sur toute chose ».

Horaires CHABAT KODECH

Vendredi 12 septembre 2014-17 eloul 5774

Allumage des Nérot 19h25 / Coucher du soleil 19h47

Samedi 13 septembre 2014-18 eloul 5774

Fin du Chéma 9h39

Fin de Chabat 20h28 / Rabénou Tam 21h01

Appel masqué

d'après le *Gaon Rav Yitsh'ak Zilbestein chalita Baréhi Nafchi Dévarim page 457*

Un Rav qui masque son numéro de téléphone portable, a-t-on le droit d'user de subterfuge pour se le procurer afin de lui poser des questions ?

Le Rama dans Hochen Michpat 28-1 écrit que c'est un devoir de la Tora pour un Rav que de dicter la halah'a, l'élève a le droit de chercher et de découvrir le numéro du Rav même si celui-ci le cache et ne désire pas le donner à tout le monde.

Lorsque nous avons soumis la question à un grand de la génération il nous a répondu : le téléphone est un bien privé, si le Rav cache son numéro et ne désire pas le communiquer à tout le monde se serait du vol que de se le procurer ! Quand bien même on le découvrirait pour soumettre une question de halah'a et de Tora, on n'a pas le droit de voler au nom de la Tora.

Lorsque Rabi Yichmaël a été exécuté par les romains, Rabi Chimon lui a demandé la raison de ce décret divin, il lui proposa de l'expliquer par le fait que peut-être un jour quelqu'un lui a demandé une question de halah'a et il s'est tourné vers ses occupations avant de lui répondre ; Rabi Yichmaël a accepté les propos de Rabi Chimon (Méh'ilta Chémot). Toutefois on peut expliquer que ceci est dit si la question a déjà était soumise au Rav alors il est de son devoir de répondre. Il est évident qu'un Rav a une vie privée et une santé à respecter ce qui ne l'oblige pas à répondre sans cesse au téléphone.

(nb : toute la discussion touche ici le numéro d'un Rav qui a le devoir d'enseigner la Tora, ce qui voudrait dire que dans la société puisqu'on n'est pas dans un contexte de Tora il est de toute évidence qu'on n'a pas le droit de communiquer aux autres le numéro d'une personne qui désire le voiler ! On peut, en tout cas, soulever la même question pour un médecin : quelles sont ses limites et ses devoirs quant à répondre au téléphone ? Peut-il masquer son numéro ? A-t-on le droit de communiquer son numéro de portable à qui le demande sans son accord ?)

Par quel mérite

D'après *Rav Moché Feinstein zal Drach Moché*

La paracha de cette semaine en son début traite de la mitsva des bikourim – prémices des sept fruits d'Erets Israël qu'on doit apporter à Yérouchalaim. Au moment où on apporte ces fruits on récite quelques versets qui expriment notre gratitude envers D'IEU de nous avoir comblé de cette récolte. Dans ces versets on raconte l'épisode de Yaakov notre Père qui est poursuivi par Lavan et du descendre en Egypte etc. Pourquoi parler de Yaakov au moment où nous apportons ces fruits au Temple ?

Lorsqu'on remercie D'IEU des bienfaits dont IL nous gratifie on se doit de rappeler le mérite des Pères et la promesse divine faite à leur égard ! Pourquoi ? Afin que l'homme ne s'imagine pas que ce qu'il a est de facto le produit de son propre mérite ; ce qui constitue d'ailleurs selon le Smag un interdit de la Tora !

Nombre de gens se trompent et pensent que ce qu'ils obtiennent par la grâce divine est issu de leur propre mérite ; sur cela aussi il convient de se repentir et de reconnaître sa juste place.

(nb : cela veut dire que ce que j'ai n'est pas témoin de ce que je suis !!!)

ROCH HACHANA J-15

ROCH HACHANA

**Leha Dodi diffusé à la mémoire de notre
Maître le Gaon Rav Ovadya Yossef
ztzoukal**

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov aux
familles Ruth Cohen et Annie Elbaz
à l'occasion du mariage de leurs enfants
Yédidya et Chira

« Lachon Hara – 7 »

par Rav Imanouel Mergui

3° la Tora nous enjoint de juger l'autre favorablement comme dit le verset « avec droiture tu jugeras ton prochain » - Vayikra 19-15. C'est-à-dire que lorsqu'une personne commet un acte qui peut être expliqué négativement ou positivement on a l'obligation de pencher vers le positif ; par conséquent, lorsqu'on raconte du mal sur une personne on interprète ses faits négativement or toute interprétation négative du comportement de l'autre est une faute si on a la possibilité d'expliquer positivement ses faits. Comme écrit le Rambam (Assé 177) il est un commandement de la Tora que de toujours traduire positivement les faits et propos des autres ! Si on a saisi ce commandement les portes du jugement favorable tenu envers autrui ne sont pas fermés, on peut toujours interpréter d'une autre manière ce que l'autre a fait et dit.

On est souvent persuadé que ce que l'autre a fait est une faute, une erreur, quelque chose qu'il ne fallait pas faire, la Tora nous invite à nous assurer avant de parler que ce que l'autre a fait est bel et bien quelque chose de négatif. On en est tellement persuadé que lorsque l'autre lui-même nous explique ses faits on a du mal à le croire, voire même on refuse son explication, on reste dans notre certitude bornée qui ne laisse la place à aucun argument. Envers l'autre on fait part d'une intolérance extraordinaire. Si ce principe est important dans toutes les relations sociales il l'est encore plus et fondamental dans certains cercles tel le couple. Si chacun est persuadé que l'autre lui veut du mal et ne l'aime pas il traduira tout en négatif, par contre si l'amour est présent alors on acceptera facilement de juger son conjoint e la meilleure manière. Et la meilleure manière c'est celle qui rapproche et non celle qui éloigne...

Il est de toute évidence que celui qui raconte et celui qui écoute de la médisance, tous deux transgressent ce commandement. Ecouter et accepter le lachon hara c'est admettre que le jugement négatif porté sur l'autre est juste.

4° un des enjeux dramatiques du lachon hara c'est la conséquence du récit. Lorsqu'on médite sur une personne on risque de lui causer des torts incommensurables. On ne peut s'en dégager en prétextant que ce n'était pas notre intention. Peu importe qu'elle était notre intention c'est un fait : on a blessé l'autre et on lui a causé des pertes parfois draconiennes ! Ces pertes peuvent avoir un effet sur son travail et sur sa subsistance matérielle, or la Tora nous ordonne de se soucier de la parnassa de son prochain !!! Nous apprenons cela du verset cité dans Vayikra 25-35,36. On doit user de tous les moyens pour subvenir aux besoins de son frère, dès lors il est clair que celui qui médite si sa parole a causé une perte d'argent à la victime par son lachon hara il aura enfreint cette mitsva.

5° celui qui écoute le lachon hara raconté transgresse le commandement de réprimander son prochain, comme nous l'ordonne la Tora dans Vayikra 19-16. Lorsqu'on est face à une personne qui faute on a le devoir de lui prouver son erreur et de l'inviter à quitter sa faute. C'est un exercice très difficile. Ecouter c'est laisser l'autre dans sa faute, celle de médire. Parfois c'est très simple que de dire à l'autre "excuse moi je ne veux rien entendre sur quiconque". Ah mais oui il va peut-être vous prendre pour un imbécile mais est-ce suffisant pour commettre une faute et être inscrit dans cette faute. Imaginez qu'on vous propose dans une assiette un morceau de cochon, allez-vous le consommer par prétexte de ne pas être pris pour un imbécile ?! Que l'autre croie ce qu'il veut ça le concerne, moi j'ai le devoir de l'inviter à réfléchir sur ce qu'il s'apprête à faire. Et, vous serez surpris de constater que si certains vont vous prendre pour un rigolo d'autres vous remercieront de les avoir aidé à ne pas médire. Parce qu'il ne faut pas oublier que si médire c'est jouir de l'autre, ne point médire c'est jouir de soi-même ! Je m'explique : si médire sur l'autre ça délivre une (pseudo) satisfaction ne point médire, se retenir de médire, délivre une plénitude sans égale. On est moins nerveux moins stressé lorsqu'on laisse les gens tranquilles !

La Téchouva et ses définitions (1) d'après notre Maître Rav Chlomo Wolbe zal

Tiré de Maamaré Yémé Haratson

La mitsva essentielle de Roch Hachana c'est d'écouter le chofar. Autour du Chofar se tisse les prières ! Chacun ressent combien cette mitsva a surélevé le jour de Roch Hachana et l'a surdimensionné à lui-même. La mitsva essentielle de Kipour c'est la téchouva, sans aucun doute elle aussi élève grandement la journée de Kipour et l'homme qui la traverse. Cependant si la mitsva du chofar est claire dans sa pratique, la mitsva de la téchouva est une mitsva dont l'action est moins bien définie elle se situe au niveau du cœur, notamment parce que chacun doit faire "sa" téchouva. Malgré cette téchouva personnelle il faut bien étudier ses lois et ses définitions.

La téchouva connaît trois fondements 1) H'arata – regret de la faute, 2) Azivate hah'ète – abandon de la faute, 3) Vidouy – la reconnaissance de la faute (la confession)...

Le cri du cœur

D'après Rav Yaakov Galinsky zal Véhigadta Eloul page 141

Il y a quelques années j'ai attrapé un virus à l'oreille. J'ai consulté les médecins mais le mal ne passait pas. Un jour le Professeur de l'hôpital s'est approché de moi et m'a dit "est-il vrai qu'il est écrit dans votre talmud que le meilleur des médecins a part à la géhenne ?!". Sa question m'a énervé "votre talmud" – comment un juif peut parler comme ça ? Le Talmud est celui de tous les juifs pas seulement celui ce qui le veut ! Alors je lui ai répondu "présente moi le meilleur des professeurs et je lui expliquerais", il avait très bien compris ma réplique. Il me dit alors " je comprends que vous êtes énervés qu'on ne peut vous soigner mais tout nous n'avons pas tous les pouvoirs !". Je lui ai répondu "c'est exactement cela que je voulais te dire, toi tu n'iras pas au guéhinom, le meilleur des médecins va en enfer par ce qu'il croit qu'il détient tous les pouvoirs de guérison !".

Les soins se poursuivent, le médecin m'interroge "tous les patients qui ont cette maladie crient lorsqu'on les soigne, vous êtes le seul à ne pas crier ?". je lui répondis "tous les patients crient pour que le médecin les entendent et les guérissent et ça ne sert à rien, mais moi j'ai crié et encore plus que les autres, seulement c'est un cri que vous les médecins ne pouvez pas entendre j'ai crié à D'IEU dans mon cœur, IL écoute et IL aide !".

Le lendemain est venu me rendre visite un juif religieux que je ne connais pas, il m'a dit "je suis le voisin du professeur qu'il vous soigne, il m'a dit va à l'hôpital rendre visite à un patient qui cire dans son cœur et est entendu par D'IEU". J'ai dit à cet homme "dans quelques jours je vais rentrer chez moi et je ne verrais plus ce médecin, rends moi un service étudie avec lui une fois par semaine, ravive la flamme qui est en lui. S'il t'a raconté ça c'est qu'il a été impressionné, la braise est là il suffit de la ranimer". Le médecin s'est rapproché de la Tora, aujourd'hui il étudie la Tora et la pratique...

Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié à la mémoire de

Monsieur Yaakov Sebbaq zal

Par la même occasion la Yéchiva, Rav Mergui, Rav Imanouël et tous les fidèles se joignent à la tristesse de son épouse et de ses enfants à qui nous adressons toutes nos expressions de condoléances et réconfort.